

FIN DE DECHETS

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 10.000 €uros
Siège Social : 46, rue Raymond BROSSE – Atelier 06 – 93430 VILLETANEUSE

RCS BOBIGNY 879 789 691

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION **(articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce)**

Le soussigné :

Monsieur Benoit MAGNE,
Demeurant 67, rue Olivier METRA à PARIS 20^E (75020),

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 100 euros chacune composant le capital social de la Société
FIN DE DECHETS,

Associé Unique de ladite Société FIN DE DECHETS,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000 euros, dont le siège social est au
46, rue Raymond BROSSE – Atelier 06 – 93430 VILLETANEUSE, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés sous le numéro 879 789 691 RCS BOBIGNY,

Lequel envisage la transformation de ladite société en Société par actions simplifiée,

A décidé conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de
désigner :

- **Monsieur Christophe GUYOT-SIONNEST**,
56, rue d'Erevan D112,
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX,
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles,

En qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité
la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit
d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L224-3 du Code de commerce et d'établir
un rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L223-43 du Code de commerce.

Fait à VILLETANEUSE,
Le treize juillet deux mille vingt-deux.

Benoit MAGNE

DocuSigned by:

540CC579035945B...